

LE CONTENTIEUX DE L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Lundi 18 et mardi 19 novembre 2019

97, Boulevard PEREIRE – 75017 PARIS – (métro Pereire)

Ces journées s'adressent à tous les acheteurs publics, juristes, entreprises, PME et ont pour objectif de traiter des problématiques rencontrées par les professionnels de la commande publique afin de mieux comprendre les points clés de l'exécution d'un marché de travaux et d'éviter les contentieux, de mesurer la portée des différents documents contractuels lors de l'exécution et les points à ne pas négliger dans le CCAG.

Lundi 18 novembre 2019

13 H 00 - Accueil des participants

13 H 30 - Ouverture par

Jean Marc PEYRICAL Président de l'APASP - Maître de Conférences - Avocat

Préambule : rappel des apports issus des derniers textes sur la « loi MOP »

Par Jean Marc PEYRICAL, Président de l'APASP, Avocat, Maître de conférences

et Yann BARANGER Directeur régional CCI Normandie

- Les modifications apportées par la loi ELAN
- L'incidence du code de la commande publique

I - INVENTAIRE DES CONTENTIEUX LIES A L'EXECUTION LES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Par Jean Marc PEYRICAL, Président de l'APASP, Avocat, Maître de conférences

et Yann BARANGER Directeur régional CCI Normandie

- o **Les principales sources des contentieux** : Les principaux champs de responsabilité du maître d'ouvrage
 - les difficultés rencontrées dans l'exécution et l'allongement de la durée d'exécution des travaux ;
 - les travaux supplémentaires ;
- o La compétence du maître d'ouvrage et l'atténuation de la responsabilité du maître d'œuvre
- o L'évolution du forfait de rémunération du maître d'œuvre
- o La réception des travaux ;
- o La gestion des garanties post-contractuelles

II - LA BONNE GESTION DU MARCHÉ : Les points à ne pas négliger dans le CCAG Travaux.

Par Charles PAREYDT – Avocat

- Les acteurs du CCAG travaux : la gestion des relations contractuelles avec le maître d'œuvre et les entreprises de travaux
- L'encadrement de la sous-traitance et de la cotraitance ;
- Les prix et les évolutions du prix au cours de l'exécution des travaux ;
- La durée d'exécution des travaux ;
- La réalisation des études d'exécution et la remise des dossiers des ouvrages exécutés ;
- La réception des travaux ;
- L'établissement du décompte général et définitif du marché ;
- La gestion des mémoires en réclamation.

Fin de la journée 17 h 30

Mardi 19 novembre 2019

9 H 00 - Début des conférences

III – LA RECEPTION DES TRAVAUX, LA LEVEE DES RESERVES ET LE DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF (DGD)

Par Charles PAREYDT Avocat et Florence TRINH Directrice commande publique Région Bourgogne

- Les opérations préalables à la réception ;
- Les différentes possibilités offertes au maître d'ouvrage ;
- La réfaction sur les prix ;
- La levée des réserves et le lien avec la notification du décompte général du marché.
- Le projet de décompte final ;
- L'établissement du décompte général ;
- Le décompte général et définitif
- La gestion du mémoire en réclamation en contestation du décompte général ;

IV - LES GARANTIES CONTRACTUELLES ET EXTRA-CONTRACTUELLES : *Un contentieux en évolution ?*

Par Mario TENDEIRO Avocat SCP CASTON-TENDEIRO

- La garantie de parfait achèvement
- La garantie biennale
- La garantie décennale et la dommage ouvrage
- La garantie pour fraude ou dol (ex-trentenaire)
- Les principales voies de recours

12 h 30 Déjeuner

14 h 00 Reprise des conférences

V – LES AVENANTS

Par Jean Marc PEYRICAL, Président de l'APASP, Avocat, Maître de conférences

- Quelles évolutions à venir avec les nouvelles directives européennes ?
- A partir de quel seuil faudra-t-il prouver l'absence de bouleversement de l'économie du marché pour conclure un avenant ?

VI – LE CONTENTIEUX DE LA SOUS-TRAITANCE

- Le paiement direct des sous-traitants et le mécanisme de l'action directe ;
- La responsabilité du maître d'ouvrage au vu des jurisprudences récentes rendues en ce domaine.

VII – LE CONTENTIEUX DE LA RESILIATION

Par Régis Froger SCP Foussard-Froger -Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

- Les différents cas de résiliation
- La résiliation pour motif d'intérêt général
- La résiliation pour faute du titulaire et les possibilités de lui faire supporter les surcoûts occasionnés par l'attribution d'un marché de substitution ;
- Le décompte de résiliation
- Comment éviter que le juge ordonne une reprise des relations contractuelles ?

VIII – Table ronde :DROITS ET OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Par Jean Marc PEYRICAL, Président de l'APASP, Avocat, Maître de conférences

Par Yann BARANGER Directeur régional CCI Normandie

Par un représentant de l'Ordre des Architectes

- Le cadre juridique du droit moral de l'architecte
- Les principes jurisprudentiels relatifs aux adaptations ou modifications ultérieures d'une œuvre
- Le cas des travaux supplémentaires
- La responsabilité contractuelle
- La responsabilité pour manquement à son devoir de conseil
- La responsabilité décennale des constructeurs

Fin de la session d'études 17 h00